

Université 
de Montréal
et du monde.

École de
santé publique
Études supérieures



Annuaire général 2023–2024

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction 12-1

GESTION, ÉVALUATION ET POLITIQUE DE SANTÉ

2-053-1-2 D.E.S.S. en santé numérique 12-2

2-053-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en santé numérique 12-3

2-770-1-1 Maîtrise en administration des services de santé (M. Sc.) 12-4

2-631-1-1 Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers (M. Sc.) 12-6

2-259-1-2 Maîtrise en administration des services de santé, option administration sociale (M. Sc.) 12-7

2-770-1-3 D.E.S.S. en administration des services de santé 12-8

2-770-1-5 Maîtrise en évaluation des technologies de la santé (M. Sc.) 12-9

2-770-1-6 Diplôme complémentaire en gestion du système de santé 12-10

2-770-6-0 Microprog. de deuxième cycle en administration des services de santé 12-11

2-770-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle 12-12

2-770-6-3 Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients 12-12

2-770-6-9 Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé – Cohortes délocalisées 12-13

2-771-1-1 D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé 12-14

2-771-6-0 Microprog. de deuxième cycle en évaluation des technol. de la santé 12-15

3-770-1-0 Diplôme compl. en analyse et évaluation des interventions en santé 12-15

3-770-6-0 Microprogramme de troisième cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé 12-15

MÉDECINE SOCIALE ET PRÉVENTIVE - SANTÉ PUBLIQUE

2-481-1-3 Maîtrise en épidémiologie (M. Sc.) 12-16

2-481-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction 12-17

2-481-6-3 Microprogramme de deuxième cycle en épidémiologie et contrôle des infections 12-18

2-481-6-4 Microprogramme de deuxième cycle en santé publique 12-18

... suite

Information à jour en septembre 2023

2-481-6-5	Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice	12-19
-----------	--	-------

2-488-6-1	Microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale	12-20
-----------	--	-------

MÉDECINE SOCIALE ET PRÉVENTIVE - BIOÉTHIQUE

2-495-1-0	D.E.S.S. en bioéthique	12-21
-----------	------------------------	-------

2-495-1-1	Maîtrise en bioéthique (M.A.)	12-22
-----------	-------------------------------	-------

2-495-6-0	Microprogramme de deuxième cycle en bioéthique	12-24
-----------	--	-------

3-495-1-0	Doctorat en bioéthique (Ph. D.)	12-24
-----------	---------------------------------	-------

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ AU TRAVAIL

2-410-1-2	D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes	12-25
-----------	--	-------

2-486-1-2	D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque	12-26
-----------	--	-------

2-488-1-0	Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (M. Sc.)	12-27
-----------	---	-------

2-488-1-1	D.E.S.S. en hygiène du travail	12-29
-----------	--------------------------------	-------

2-488-1-2	D.E.S.S. en santé environnementale mondiale	12-30
-----------	---	-------

2-488-6-0	Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail	12-31
-----------	--	-------

SANTÉ PUBLIQUE

2-481-1-4	Maîtrise en santé publique (M. Sc.)	12-32
-----------	-------------------------------------	-------

2-481-1-5	D.E.S.S. en santé publique	12-35
-----------	----------------------------	-------

2-799-6-0	Microprog. de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé	12-36
-----------	--	-------

3-481-1-1	Doctorat en santé publique (Ph. D.)	12-36
-----------	-------------------------------------	-------

3-481-1-2	Doctorat professionnel en santé publique (Ph. D.)	12-39
-----------	---	-------

3-481-1-7	Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique	12-41
-----------	--	-------

3-631-6-0	Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé	12-43
-----------	---	-------

ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Information à jour le 14 juillet 2023

INTRODUCTION

La santé publique, c'est la santé de toute la population, partout, en tout temps.

Polluants environnementaux, vaccination, tabagisme, gestion des catastrophes, organisation des services de santé, éthique, etc. Les spécialistes de la santé publique agissent sur tout ce qui influence directement ou indirectement la santé au quotidien.

Pour une société plus équitable

En favorisant une meilleure santé pour tous les individus, la santé publique participe à l'édification d'un monde plus juste. Interdisciplinaire, francophone, engagée au bénéfice de la société et du monde, l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) contribue à l'amélioration de la santé des populations par la formation, la création et l'application des connaissances dans tout l'éventail de la santé publique.

Une perspective mondiale

Les dimensions économiques, sociales et politiques de la mondialisation façonnent la santé à l'échelle de la planète. Pour faire face aux enjeux liés à la mondialisation, notre Unité de santé internationale met sur pied des projets de coopération internationale en santé depuis plus de 25 ans, contribuant de manière importante à l'amélioration de la santé dans le monde.

Tous les chemins mènent à la santé publique

Comme la santé publique est un domaine très large, notre communauté étudiante est composée de profils extrêmement variés, venant de formations en sciences humaines et sociales, en chimie, en biologie, en communication, en mathématiques, en gestion, en médecine, en sciences infirmières, en médecine vétérinaire, etc.

COORDONNÉES GÉNÉRALES

Université de Montréal
École de santé publique
7101, avenue du Parc, 3^e étage
Montréal (Québec) H3N 1X9
514 343-6622

Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

dgeps@espum.umontreal.ca
514 343-6170

Département de médecine sociale et préventive

mss@mssocp.umontreal.ca
514 343-6139

Département de santé environnementale et santé au travail

info@dsest.umontreal.ca
514 343-6134

DIRECTION

Doyen : Carl-Ardy Dubois

Vice-doyenne aux études : Michèle Rivard

Vice-doyenne à la recherche, valorisation et transfert de connaissances :
Michèle Bouchard

Vice-doyenne à la vie étudiante et aux affaires professorales, et Secrétaire de faculté :
Béatrice Godard

Directrice administrative : Mylène Richer

Directrice, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé :
Roxane Borgès Da Silva

Directeur, Département de médecine sociale et préventive: Bryn Williams-Jones

Directeur, Département de santé environnementale et santé au travail : Sami Haddad

Directrice, Unité de santé internationale : Karina Dubois-Nguyen

LISTE DE PROGRAMMES

DÉPARTEMENT DE GESTION, D'ÉVALUATION ET DE POLITIQUE DE SANTÉ

D.E.S.S. en santé numérique 2-053-1-2

Microprogramme de deuxième cycle en santé numérique 2-053-6-2

Maîtrise en administration des services de santé 2-770-1-1

Options :

Administration sociale	2-259-1-2
Administration des services infirmiers	2-631-1-1
Analyse des organisations et systèmes de santé	
Évaluation des services, organisations et systèmes de santé	
Gestion de la qualité et de la sécurité des patients	
Gestion du système de santé	
Santé mondiale	
Utilisation de la recherche pour l'amélioration des services de santé	

D.E.S.S. en administration des services de santé 2-770-1-3

Options :

Évaluation des services, organisations et systèmes de santé	
Gestion de la qualité et de la sécurité des patients	
Gestion du système de santé	
Personnes âgées dépendantes	
Utilisation de la recherche pour l'amélioration des services de santé	

Maîtrise en évaluation des technologies de la santé 2-770-1-5

Options :

Producteur d'évaluation	
Utilisateur de résultats d'évaluation	

Diplôme complémentaire en gestion du système de santé 2-770-1-6

Options:

Évaluation	
Santé et Société	
Santé mondiale	

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé 2-770-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle 2-770-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients 2-770-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé – Cohortes délocalisées 2-770-6-9

D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé 2-771-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des technologies de la santé 2-771-6-0

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des

interventions en santé - AnÉIS 3-770-1-0
Microprogramme de troisième cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - AnÉSOSS 3-770-6-0

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SOCIALE ET PRÉVENTIVE

Maîtrise en épidémiologie 2-481-1-3
Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction 2-481-6-2
Microprogramme de deuxième cycle en épidémiologie et contrôle des infections 2-481-6-3
Microprogramme de deuxième cycle en santé publique 2-481-6-4
Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice 2-481-6-5
Microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale 2-488-6-1
D.E.S.S. en bioéthique 2-495-1-0
Maîtrise en bioéthique 2-495-1-1
Microprogramme de deuxième cycle en bioéthique 2-495-6-0
Doctorat en bioéthique 3-495-1-0

DÉPARTEMENT DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ AU TRAVAIL

D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes 2-410-1-2
D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque 2-486-1-2
Options :
Analyse du risque
Toxicologie générale
Maîtrise en santé environnementale et santé au travail 2-488-1-0

Options :
Analyse du risque
Environnement, santé et gestion des catastrophes
Hygiène du travail
Santé environnementale mondiale
Toxicologie générale

D.E.S.S. en hygiène du travail 2-488-1-1
D.E.S.S. en santé environnementale mondiale 2-488-1-2
Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail 2-488-6-0

SANTÉ PUBLIQUE

Maîtrise en santé publique 2-481-1-4
Options :
Promotion de la santé
Recherche

Santé environnementale
Santé mondiale
Systèmes et politiques de santé
Surveillance épidémiologique
Une seule santé

D.E.S.S. en santé publique 2-481-1-5

Doctorat en santé publique 3-481-1-1

Options :
Épidémiologie
Promotion de la santé
Santé mondiale
Systèmes, organisation et politiques de santé
Toxicologie et analyse du risque

Doctorat professionnel en santé publique 3-481-1-2

Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique 3-481-1-7

Options :
Analyse du risque et toxicologie
Analyse et management des systèmes de santé
Épidémiologie
Santé mondiale

Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé 3-631-6-0

DÉPARTEMENT DE GESTION, D'ÉVALUATION ET DE POLITIQUE DE SANTÉ

Programme 2-053-1-2

Version 00 (A20)

D.E.S.S. en santé numérique

OBJECTIFS

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en lien avec la conception et l'analyse des systèmes d'information en santé, ainsi que les technologies de l'information en santé, afin de contribuer à la transformation numérique des organisations de santé et des pratiques en santé.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en santé numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle en sciences de la vie ou de la santé, sciences de l'administration, ou l'équivalent.
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si l'École l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Document additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut

Le candidat au D.E.S.S. s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

La répartition des crédits de ce programme est la suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
DRT 6601	3	Droit numérique et santé
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur

Bloc 70B Implantation, performance et évaluation

Option - Maximum 15 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6618	3	Outils et méthodes de la qualité et performance
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
ASA 6766	3	Gestion des opérations et gestion de la qualité
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 70C Analytique et science des données

Option - Maximum 15 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.

Veuillez noter que le choix du cours IFT 6501 implique de faire les 2 cours de 1 crédit du bloc 70D.

IFT 6501	4	Traitement informatique des mégadonnées
MMD 6020	3	Fondements de la médecine computationnelle

MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux
MSO 6624	3	Science des données de santé publique
PHM 6078	3	Introduction à l'inférence causale
UQE 6640	3	Dossier électronique de santé (GTS640)
UQE 6840	3	Systèmes répartis dans le domaine de la santé (GTS840)

Bloc 70D Éthique

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.

BIE 6501	1	Éthique, santé publique et mégadonnées
BIE 6502	1	Éthique, sciences biomédicales et mégadonnées
BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées

Programme 2-053-6-2

Version 00 (A20)

Microprogramme de deuxième cycle en santé numérique

OBJECTIFS

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en lien avec la conception et l'analyse des systèmes d'information en santé, ainsi que les technologies de l'information en santé, afin de contribuer à la transformation numérique des organisations de santé et des pratiques en santé.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en santé numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle en sciences de la vie ou de la santé, sciences de l'administration, ou l'équivalent.
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si l'École l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Connaissances préalables requises

Il est fortement recommandé au candidat d'avoir suivi le cours ASA6754 Système de santé et santé des populations ou l'équivalent, ou de posséder une expérience d'au moins 3 ans dans le système de santé. Au besoin, le candidat pourra suivre ce cours pendant son premier trimestre.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Statut

Le candidat au microprogramme s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

4. Transfert et équivalences

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.E.S.S. en santé numérique. Une recommandation du responsable des programmes de 2^e cycle est alors nécessaire.

L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.E.S.S.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce programme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
DRT 6601	3	Droit numérique et santé
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur

Programme 2-770-1-1

Version 18 (A23)

Maîtrise en administration des services de santé (M. Sc.)**OBJECTIFS****Option générale**

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière dans les organismes qui mènent des recherches, des évaluations et des analyses dans les services de santé au Québec ou ailleurs, comme l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), les établissements de santé, les ministères de la Santé, l'Organisation mondiale de la Santé, ONG internationales, etc. Cette option constitue une porte d'entrée privilégiée pour les étudiants qui désirent poursuivre leur formation au doctorat en santé publique spécialisé dans ce domaine d'études.

Option gestion du système de santé (avec stage ou travail dirigé)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3^e cycle.

Option gestion de la qualité et de la sécurité des patients

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires ou

professionnels de haut niveau qualifiés spécialisés en gestion de la qualité et des risques en santé ainsi qu'en partenariat de soins et de services, tant aux niveaux provincial et canadien qu'international. Cette option vise aussi à stimuler des échanges et des comparaisons entre des systèmes de santé qui ont bâti leur profil de gestion de la qualité et des risques différemment et à établir un réseau de professionnels de haut calibre au niveau international. Les objectifs seconds de cette option visent à développer la maîtrise : des concepts qualité/sécurité et évaluation dans les systèmes de santé, des outils et méthodes pour une amélioration continue de la qualité/sécurité et de la performance, des programmes qualité/sécurité et d'amélioration des performances au sein des établissements en mettant en œuvre des démarches de partenariat de soins et de services avec les usagers/patients. Il est possible d'intégrer dans le projet d'intervention du programme Gestion de la qualité et de la sécurité des patients la méthodologie Lean Six Sigma, dans le cadre de la certification de la ceinture verte (c'est-à-dire la reconnaissance d'une expertise dans l'utilisation des méthodes de la qualité de type Lean Six Sigma).

Option administration des services infirmiers (conjointe avec la Faculté des sciences infirmières)

Cette formation vise à former des gestionnaires, des analystes et des professionnels hautement qualifiés qui pourront assumer des rôles-clés pour répondre aux enjeux touchant tant la question des services de santé au sens général que la gestion plus spécifique des services infirmiers. À l'issue de la formation, les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratiques, pour optimiser l'organisation des soins infirmiers et assurer l'amélioration continue de la qualité des services infirmiers et des services de santé. (pour voir ce programme d'études, cliquer sur ce lien)

Option administration sociale (conjointe avec la Faculté des arts et des sciences)

Cette option vise à former des gestionnaires, des analystes et des professionnels et professionnelles hautement qualifiés qui pourront assumer des rôles-clés pour répondre aux enjeux de gestion des services dans divers domaines sociocommunautaires et de la santé : travail social, santé et réadaptation, hébergement, services pénaux et correctionnels, services communautaires. À l'issue de la formation, les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratiques, pour optimiser l'organisation des services sociaux et de santé et assurer l'amélioration continue de leur qualité. Ils auront développé les compétences et habiletés requises pour assumer diverses fonctions de leadership et de gestion, analyse des besoins, planification et gestion du changement, gestion stratégique, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion financière. (Pour voir ce programme d'études, cliquer sur ce lien)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour les options gestion du système, gestion de la qualité et de la sécurité des patients et générale exigences et informations supplémentaires :

- avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à trois crédits complémentaires, soit suivre le cours : MSO 6060 Concepts de base en biostatistique ou équivalent, en début de sa scolarité
- se présenter à une entrevue, sur demande du comité d'admission

Une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du

français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Lettre de motivation présentant les objectifs de carrière
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots (seulement pour les candidats intéressés par la modalité mémoire)

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

3. Statuts

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

5. Transfert et équivalences

Les cours suivis dans le cadre du Microprogramme de 2^e cycle en administration des services de santé, Microprogramme de 2^e cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients, ou D.E.S.S. en administration des services de santé seront reconnus. Toutefois, la réussite du microprogramme ou du D.E.S.S. ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon trois options :

- option générale avec modalité mémoire (segments 01 et 69),
- option gestion du système de santé avec stage ou travail dirigé (segments 01 et 70),
- option gestion de la qualité et de la sécurité des patients avec stage ou travail dirigé (segments 01 et 76).

N.B. Pour visualiser la structure des options administration sociale et gestion des services infirmiers, veuillez vous référer aux fiches des programmes 2-259-1-2 et 2-631-1-1 respectivement.

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Les crédits du segment 01 sont tous obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Segment 69 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option.

Bloc 69A Fondements en recherche

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique

Bloc 69B Analyse et gestion des services socio-sanitaires

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6710	3	Aspects juridiques
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
SOL 6654	3	Sociologie des politiques sociales
SPU 6004	3	Analyse des politiques publiques et santé

Bloc 69C Évaluation

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 69D Gestion de la qualité

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6612	3	Gestion des risques et sécurité des usagers
ASA 6618	3	Outils et méthodes de la qualité et performance
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient

Bloc 69E Santé mondiale

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 69F Santé numérique

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
DRT 6601	3	Droit numérique et santé
MSO 6624	3	Science des données de santé publique
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur

Bloc 69G Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6729 21 Mémoire de recherche

Segment 70 Propre à l'option gestion du système de santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option dont 6 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 70A Grandes fonctions de gestion

Obligatoire- 21 crédits.

ASA 6152 3 Gestion des ressources humaines en santé
 ASA 6703 3 Économie de la santé
 ASA 6705 3 Théorie et pratique de la stratégie
 ASA 6708 3 Technologies de l'information en santé
 ASA 6724 3 Comptabilité et gestion financière
 ASA 6765 3 Pratique de gestion fondée sur données probantes
 ASA 6766 3 Gestion des opérations et gestion de la qualité

Bloc 70B Gestion de projets

Option - 3 crédits.

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé
 ASA 6764 3 Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 70C Habiletés complémentaires

Option - 3 crédits.

ASA 6132 3 Marketing social
 ASA 6175 3 Méthodes d'évaluation économique
 ASA 6402 3 Gestion de la qualité et partenariat patient
 ASA 6710 3 Aspects juridiques
 ASA 6732 3 Évaluation des technologies de la santé
 ASA 6734 3 Fondements en santé mondiale
 ASA 6767 3 Leadership et connaissance de soi
 MSO 6500 3 Enjeux contemporains de santé mondiale
 SOL 6650 3 Déterminants sociaux de la santé
 SVS 6414 3 Vieillesse et intervention

Bloc 70D Stage ou travail dirigé

Option - 9 crédits.

ASA 6037 3 Séminaire d'intégration
 ASA 6733 6 Travail dirigé
 ASA 6760 6 Stage en gestion des services de santé

Segment 76 Propre à gestion de la qualité et de la sécurité des patients

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option, dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 76A Grandes fonctions de gestion

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6152 3 Gestion des ressources humaines en santé
 ASA 6703 3 Économie de la santé
 ASA 6765 3 Pratique de gestion fondée sur données probantes

Bloc 76B Spécialisation

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6402 3 Gestion de la qualité et partenariat patient
 ASA 6612 3 Gestion des risques et sécurité des usagers
 ASA 6618 3 Outils et méthodes de la qualité et performance
 ASA 6619 3 Gestion changement et introduction d'innovations

MMD 6380 3 Fondements du partenariat patient

Bloc 76C Gestion de projets

Option - 3 crédits.

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé
 ASA 6764 3 Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 76D Stage ou projet d'intervention

Option - 9 crédits.

ASA 6617 9 Stage
 ASA 6620 9 Projet d'intervention

Programme 2-631-1-1

Version 02 (H24)

Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers (M. Sc.)

Programme offert conjointement avec la Faculté des sciences infirmières.

OBJECTIFS

Option administration des services infirmiers (conjointe avec la Faculté des sciences infirmières)

Cette formation vise à former des infirmières et infirmiers gestionnaires hautement qualifiés qui pourront assumer des rôles clés pour répondre aux enjeux touchant tant l'administration des services de santé au sens général que l'administration plus spécifique des services infirmiers. À l'issue de la formation, les étudiantes et les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratique, pour optimiser l'organisation des soins infirmiers et assurer l'amélioration continue de la qualité des services infirmiers et des services de santé.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée;
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Il doit avoir fait ses études de 1^{er} cycle en français ou avoir atteint le niveau B2 de connaissance du français selon l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Sur demande, la Faculté peut exiger une évaluation du niveau de connaissance de la langue française sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère. Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières et en administration de la santé sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Formulaire de demande d'admission de la Faculté des sciences infirmières (formulaire à venir)

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cette option conjointe avec la Faculté des sciences infirmières de la maîtrise en

administration des services de la santé comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité avec stage.

Segment 70 Propre à l'option administration des services infirmiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 70A Administration

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B Spécialisation en soins infirmiers

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers

Bloc 70C Complément de formation

Option - 12 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent de niveau des études supérieures avec l'approbation de la responsable de programme.

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6724	3	Comptabilité et gestion financière
ASA 6767	3	Leadership et connaissance de soi
ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6213	3	Approches de mobilisation des équipes
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 6309	9	Stage en administration des services infirmiers
----------	---	---

Programme 2-259-1-2

Version 00 (A21)

Maîtrise en administration des services de santé, option administration sociale (M. Sc.)

Programme offert conjointement avec la Faculté des arts et sciences.

OBJECTIFS

Cette option vise à former des gestionnaires, des analystes et des professionnels et professionnelles hautement qualifiés qui pourront assumer des rôles-clés pour répondre aux enjeux de gestion des services dans divers domaines sociocommunautaires et de la santé : travail social, santé et réadaptation, hébergement, services pénaux et correctionnels, services communautaires. À l'issue de la formation, les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratiques, pour optimiser l'organisation des services sociaux

et de santé et assurer l'amélioration continue de leur qualité. Ils auront développé les compétences et habiletés requises pour assumer diverses fonctions de leadership et de gestion, analyse des besoins, planification et gestion du changement, gestion stratégique, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion financière.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'option Administration sociale, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- Avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- Posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.
- Avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vietudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de référence
- Lettre de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi temps.

3. Statuts

Plein temps et demi temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Segment 70 Propre à l'option Administration sociale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé.

Bloc 70A Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
----------	---	------------------------------

Bloc 70B Gestion (ESPUM)

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70C Spécialisation*Obligatoire - 15 crédits.*

APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
APC 6019	3	Enjeux contemporains en administration sociale
APC 6021	3	Administration sociale : aspects financiers
APC 6023	3	Éthique et profession

Bloc 70D Complément de formation*Option - 3 crédits.*

ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
POL 6629	3	Politiques de protection sociale
PRX 6002	3	Violence conjugale et violence faite aux femmes
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention
SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6442	3	Enjeux et pratiques en itinérance

Bloc 70E Stage ou travail dirigé*Option - 12 crédits.*

APC 6100	6	Stage en administration sociale
APC 6105	6	Rapport de stage
APC 6110	12	Travail dirigé en administration sociale

Programme 2-770-1-3

Version 09 (A23)

D.E.S.S. en administration des services de santé**OBJECTIFS****Option gestion du système de santé**

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Il est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui veulent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.

Option gestion de la qualité et de la sécurité des patients

Le D.E.S.S. vise à former des gestionnaires et des professionnels de haut niveau qualifiés en gestion de la qualité et des risques en santé et en partenariat de soins et de services, tant aux niveaux provincial et national qu'international.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à trois crédits complémentaires, soit suivre le cours : MSO 6060 Concepts de base en biostatistique ou équivalent, en début de sa scolarité
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vietetudiant.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Statuts

Plein temps et temps partiel

4. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en administration des services de santé seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en administration des services de santé.

Pour accéder à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon deux options :

- option gestion du système de santé (segments 01 et 70),
- option gestion de la qualité et de la sécurité des patients (segments 01 et 74).

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Les crédits du segment 01 sont tous obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Segment 70 Propre à l'option gestion du système de santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A Grandes fonctions de gestion

Option - 9 crédits.

ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6724	3	Comptabilité et gestion financière
ASA 6766	3	Gestion des opérations et gestion de la qualité

Bloc 70B Gestion de projets

Option - 3 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 70C Habiletés complémentaires

Option - 3 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6710	3	Aspects juridiques
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ASA 6767	3	Leadership et connaissance de soi
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé
SVS 6414	3	Vieillesse et intervention

Segment 74 Propre option gestion de la qualité et de la sécurité des patients

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 74A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6612	3	Gestion des risques et sécurité des usagers
ASA 6618	3	Outils et méthodes de la qualité et performance
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient

OBJECTIFS

Les objectifs pédagogiques sont :

- de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé
- d'acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- lettre d'intention ou de motivation
- trois lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalents temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à temps plein et de trois ans à demi-temps à partir de l'inscription initiale.

3. Statuts

Plein temps et demi-temps

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;

- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils :

- option Producteur d'évaluation (segment 70),
- option Utilisateur de résultats d'évaluation (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Producteur d'évaluation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6008	1	Revue narratives et systématiques
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 70C

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6729	21	Mémoire de recherche
----------	----	----------------------

Segment 71 Propre à l'option Utilisateur de résultats d'évaluation

Les crédits à l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé ou rapport de stage.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6008	1	Revue narratives et systématiques
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 71C

Option - 15 crédits.

ASA 6200	15	Stage
ASA 6707	15	Travail dirigé

Programme 2-770-1-6

Version 03 (A14)

Diplôme complémentaire en gestion du système de santé

OBJECTIFS

Ce programme vise à permettre aux étudiants d'approfondir la formation professionnelle offerte dans l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé) par un diplôme complémentaire de 9 crédits. Le programme peut être suivi durant la scolarité de la maîtrise en administration des services de santé ou après l'obtention du diplôme de maîtrise.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (gestion du système de santé), le candidat doit :

- être présentement admis à la M. Sc. (administration des services de santé) ou
- être titulaire de la M. Sc. (administration des services de santé) ou de l'équivalent avec une moyenne minimale de 3,0
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- une expérience de travail est un atout.
- Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le diplôme comporte 9 crédits. Il est offert selon trois options :

- l'option Évaluation (segment 70),
- l'option Santé et Société (segment 71),
- l'option Santé mondiale (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Évaluation

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
----------	---	-----------------------

Bloc 70B Évaluation

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Segment 71 Propre à l'option Santé et société

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6

crédits à option.

Bloc 71A Tronc commun

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6178 3 Méthodes d'évaluation

Bloc 71B Santé et société

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé

Segment 72 Propre à l'option Santé mondiale

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6734 3 Fondements en santé mondiale

MSO 6500 3 Enjeux contemporains de santé mondiale

MSO 6501 3 Pratiques de santé mondiale

Programme 2-770-6-0

Version 05 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé

OBJECTIFS

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante de français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échuée continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de 2^e cycle en administration des services de santé seront crédités dans l'éventualité d'un passage au D.E.S.S. ou à la Maîtrise en administration des services de santé.

Pour accéder au D.E.S.S. ou à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de l'un de ces programmes.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

5. Exigence et/ou informations supplémentaires :

Les candidats à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux du Québec faisant l'objet d'une entente convenue avec l'ESPUM seront admis dans le programme clone 2-770-6-9 et devront suivre les cours suivants :

- ASA 6120 - 3.0 crédits - Fondements du management
- ASA 6754 - 3.0 crédits - Système de santé et santé des populations
- ASA 6764 - 3.0 crédits - Gestion de projets et changement organisationnel
- ASA 6766 - 3.0 crédits - Gestion des opérations et gestion de la qualité
- ASA 6767 - 3.0 crédits - Leadership et connaissance de soi

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Gestion

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6120 3 Fondements du management

Bloc 70B Notions fondamentales

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

SPU 6600 3 Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70C Grandes fonctions de gestion

Option - Maximum 12 crédits.

ASA 6152 3 Gestion des ressources humaines en santé

ASA 6703 3 Économie de la santé

ASA 6724 3 Comptabilité et gestion financière

ASA 6765 3 Pratique de gestion fondée sur données probantes

ASA 6766 3 Gestion des opérations et gestion de la qualité

Bloc 70D Gestion de projets

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 70E Habiletés complémentaires*Option - Maximum 3 crédits.*

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6710	3	Aspects juridiques
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ASA 6767	3	Leadership et connaissance de soi
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé
SVS 6414	3	Vieillesse et intervention

Programme 2-770-6-2

Version 01 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle**OBJECTIFS**

À la fin de cette formation, les participants auront :

- acquis des connaissances en lien avec l'intégration de la responsabilité populationnelle dans les stratégies de gestion;
- approfondi leurs connaissances sur le métier et les rôles de gestionnaire;
- identifié leurs habiletés en tant que gestionnaires;
- développé un ensemble de compétences nécessaires à la réalisation de projets de changement;
- acquis des capacités pour développer une argumentation informée par la littérature scientifique pertinente;
- développé un réseau de soutien pour la gestion de projets de changement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (gestion du changement et responsabilité populationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle pertinent à la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau intermédiaire ou supérieur dans une organisation de santé
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (<http://espum.umontreal.ca/etudes/admission-et-reglements/competences-linguistiques/>)
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en bioéthique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à partir de la date de l'inscription initiale. Le programme est offert à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de deuxième cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 70A*Obligatoire - 15 crédits.*

ASA 6735	3	Séminaire de gestion du changement en santé
ASA 6739	2	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6740	2	Habiletés de gestion en santé
ASA 6742	2	Changement et innovation en santé

Programme 2-770-6-3

Version 02 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité en santé et sécurité des patients**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité en santé et sécurité des patients, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue

Une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vietudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de références sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois ans à compter de la date de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut

Temps plein ou temps partiel

4. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de 2^e cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients seront crédités dans l'éventualité d'un passage au D.E.S.S. ou à la Maîtrise en administration des services de santé.

Pour accéder au D.E.S.S. ou à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de l'un de ces programmes.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

OBJECTIFS

Le microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients confère les savoirs et les compétences nécessaires afin de contribuer à la gestion des risques et à l'amélioration de la qualité des soins et des services dans ces établissements, mais aussi en première ligne et de remplir les qualifications attendues par un responsable de la sécurité des patients et de la qualité des soins.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6612	3	Gestion des risques et sécurité des usagers
ASA 6618	3	Outils et méthodes de la qualité et performance
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient

Programme 2-770-6-9

Version 01 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé – Cohortes délocalisées

Programme offert entièrement en ligne.

OBJECTIFS

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de 2^e cycle en administration des services de santé seront crédités dans l'éventualité d'un passage au D.E.S.S. ou à la Maîtrise en administration des services de santé.

Pour accéder au D.E.S.S. ou à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de l'un de ces programmes.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

5. Exigence et/ou informations supplémentaires :

Les candidats à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux du Québec faisant l'objet d'une entente convenue avec l'ESPUM seront admis dans le programme clone 2-770-6-9 et devront suivre les cours suivants :

- ASA 6120 - 3.0 crédits - Fondements du management
- ASA 6754 - 3.0 crédits - Système de santé et santé des populations
- ASA 6764 - 3.0 crédits - Gestion de projets et changement organisationnel
- ASA 6766 - 3.0 crédits - Gestion des opérations et gestion de la qualité
- ASA 6767 - 3.0 crédits - Leadership et connaissance de soi

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Gestion

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6120 3 Fondements du management

Bloc 70B Notions fondamentales

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

SPU 6600 3 Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70C Grandes fonctions de gestion

Option - Maximum 12 crédits.

ASA 6152 3 Gestion des ressources humaines en santé

ASA 6703 3 Économie de la santé

ASA 6724 3 Comptabilité et gestion financière

ASA 6765 3 Pratique de gestion fondée sur données probantes

ASA 6766 3 Gestion des opérations et gestion de la qualité

Bloc 70D Gestion de projets

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6002 3 Planification des interventions en santé

ASA 6764 3 Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 70E Habiletés complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6132 3 Marketing social

ASA 6402 3 Gestion de la qualité et partenariat patient

ASA 6705 3 Théorie et pratique de la stratégie

ASA 6708 3 Technologies de l'information en santé

ASA 6709 3 Lectures dirigées

ASA 6710 3 Aspects juridiques

ASA 6732 3 Évaluation des technologies de la santé

ASA 6734 3 Fondements en santé mondiale

ASA 6767 3 Leadership et connaissance de soi

SOL 6650 3 Déterminants sociaux de la santé

SVS 6414 3 Vieillesse et intervention

Programme 2-771-1-1

Version 02 (A18)

D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé

OBJECTIFS

Les objectifs pédagogiques sont :

- savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échu continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Statuts

Plein temps ou temps partiel

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6008	1	Revue narratives et systématiques
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Programme 3-770-1-0

Version 01 (A16)

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)

OBJECTIFS

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une preuve d'inscription à des études doctorales ou à des études postdoctorales.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant doit compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnEis, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le diplôme comporte 12 crédits dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité

du doctorat de l'étudiant.

À ces crédits s'ajoute un crédit attribué à l'un des cours en éthique suivants :

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 crédit, MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 crédit, ou à un cours équivalent.

Segment 70

Les crédits du diplôme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
----------	---	---------------------------------------

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
ECN 6873	3	Évaluation de projets
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoeconomie

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 3-770-6-0

Version 01 (A17)

Microprogramme de troisième cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - AnÉSOSS

OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateurs indépendants.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 3^e cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé, le candidat doit :

- être détenteur d'une maîtrise ou l'équivalent dans un domaine pertinent, réussie avec une moyenne cumulative de 3,3 à l'Université de Montréal ou l'équivalent
- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué envers l'évaluation d'interventions
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue
- avoir suivi au préalable des cours de niveau supérieur (ou avoir acquis autrement le même niveau de compétences en) : Méthodologie de la recherche, Méthodologie qualitative, Biostatistique
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois

admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (<http://espum.umontreal.ca/etudes/admission-et-reglements/competences-linguistiques/>)

- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae détaillé
- Un plan de carrière qui décrit en quoi le programme s'insère dans ce projet
- Deux lettres de référence.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de 9 trimestres à partir de l'inscription initiale.

3. Statut

Le microprogramme peut être suivi à temps partiel.

4. Autres règlements

Les autres règlements pédagogiques des programmes de 3^e cycle s'appliquent.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

6. Autres exigences

Les étudiants du programme AnÉSROSS doivent effectuer un practicum (projet d'évaluation, valant 3 crédits) supervisé par un professeur. Suite au practicum, ils suivent un dernier séminaire de pratique avancée (SPU 7504) (3 crédits). Les étudiants sont invités à proposer un projet pour leur practicum, qui peut se situer dans leur propre milieu professionnel. Les étudiants qui ne disposent pas de projet déjà identifié bénéficieront d'une aide des professeurs pour trouver un projet chez l'un de nos partenaires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de troisième cycle comporte 18 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
----------	---	---------------------------------------

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Le choix du cours à option est déterminé en fonction de la formation antérieure de l'étudiant et des compétences à acquérir comme évaluateur.

APC 6004	3	Gestion des conflits
ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6739	2	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6740	2	Habilités de gestion en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
ECN 6873	3	Évaluation de projets
MSO 6008	1	Revue narratives et systématiques
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoeconomie
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
SPU 7011	3	Analyser et comprendre le système de santé

Bloc 70D Intégration/projet d'éval. d'une interv. en santé

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 75031	0	Practicum en évaluation 1
SPU 75032	3	Practicum en évaluation 2
SPU 7504	3	Séminaire de pratique avancée

MÉDECINE SOCIALE ET PRÉVENTIVE - SANTÉ PUBLIQUE

Programme 2-481-1-3

Version 02 (A21)

Maîtrise en épidémiologie (M. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en épidémiologie vise à former un expert, professionnel ou chercheur, qui:

- applique les concepts et méthodes épidémiologiques à la recherche en santé et cela dans une perspective de santé publique visant l'amélioration de la santé des populations.
- procède à l'analyse critique d'études épidémiologiques sur un sujet spécifique en faisant ressortir les forces et les faiblesses des devis et en procédant à l'interprétation judicieuse des résultats de recherche.
- s'implique dans la conception et la conduite de projets de recherche épidémiologique, et dans l'analyse des résultats de la recherche.
- participe à la production de connaissances et de savoirs éprouvés (evidence-based) utiles notamment à l'intervention en santé publique.
- communique efficacement à l'oral et à l'écrit et collabore au sein d'équipes multidisciplinaires.

Le diplômé du programme de maîtrise en épidémiologie travaillera comme professionnel au sein d'équipes en milieu universitaire, dans les organisations de santé publique, dans des agences gouvernementales ou en milieu industriel. Certains choisiront de poursuivre leurs études au niveau du 3^{ème} cycle dans des programmes de Ph. D. en épidémiologie. La formation s'avérera un atout pour les professionnels de la santé (ex. médecin, infirmière, physiothérapeute) qui envisagent de mener des activités de recherche.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en épidémiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou

- l'équivalent;
- avoir réussi au cours des 5 dernières années le cours de 1^{er} cycle « STT 1700 - Introduction à la statistique » ou son équivalent, ou avoir réussi le cours de 1^{er} cycle « STT 2974 - Biostatistique et épidémiologie », ou son équivalent avant l'admission.

sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue; Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit. En santé publique, plusieurs lectures et documents de référence sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 2 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Statut

Plein temps et demi-temps

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise est de 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6616	3	Gestion et analyse de données de recherche
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
MSO 6634	1	Synthèse des connaissances : revue systématique

SPU 6600 3 Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Choisir parmi les cours de 2^e cycle dans les répertoires des programmes de Médecine sociale et préventive ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme. Exceptionnellement un cours de 1^{er} cycle pourrait être suivi sur approbation du directeur de programme.

Bloc 70C Recherche

Obligatoire - 21 crédits.

MSO 6622 21 Recherche et mémoire

Programme 2-481-6-2

Version 00 (E12)

Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction

OBJECTIFS

L'objectif principal de ce microprogramme est de former l'étudiant à adopter une approche interdisciplinaire dans l'analyse des problèmes de santé de la reproduction ainsi que dans le choix des devis permettant de mieux comprendre ces problèmes et de leur trouver des solutions appropriées.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction), le candidat doit :

- détenir un diplôme de 2^e ou 3^e cycle en recherche ou être inscrit à un programme de 2^e ou 3^e cycle en recherche
- avoir suivi un cours en méthodes statistiques et avoir réussi ce cours avec une note équivalente à au moins 75 % au collégial ou B au niveau universitaire (Université de Montréal). Ceux qui ne répondent pas à ces exigences devront suivre, avant l'inscription, un cours en méthodes statistiques de niveau collégial ou universitaire (ex.: MSO 2010G, STT 1971G) et le réussir avec une note équivalente à 75 % au collégial ou B à l'Université de Montréal
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais; au besoin un cours d'anglais pourra être imposé avant l'inscription
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue OU être admis au programme Quebec Training Network in Perinatal Research (QTNPR)
- fournir la lettre de l'obtention de la bourse QTNPR

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation faisant état de son désir d'aborder l'étude des problèmes de santé de la reproduction sous l'angle de l'interdisciplinarité
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de trois ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur trois trimestres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 10 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A*Obligatoire - 10 crédits.*

MSO 6430 1 Transfert des connaissances

Programme 2-481-6-3

Version 01 (H18)

Microprogramme de deuxième cycle en épidémiologie et contrôle des infections**OBJECTIFS**

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable d'intégrer dans sa pratique les concepts et les notions théoriques d'épidémiologie et de contrôle des infections; d'analyser les principaux enjeux posés par les maladies infectieuses, d'investiguer les écloisions d'étiologie infectieuse et de soutenir les décideurs à la mise en oeuvre d'interventions de prévention et de contrôle; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions de contrôle des maladies infectieuses dans la communauté et les milieux de soins.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (épidémiologie et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 3 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme.

3. Régime d'études

Plein temps, demi-temps ou temps partiel.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des Études

supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise.

5. Transfert au D.E.S.S. ou à la maîtrise (santé publique)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le microprogramme de deuxième cycle (épidémiologie et contrôle des infections) parmi les crédits de cours à option du D.E.S.S. ou de la Maîtrise (santé publique). Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

6. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A*Obligatoire - 6 crédits.*

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'écloisions

Bloc 70B*Option - 3 crédits.*

Parmi les cours suivants ou tout autre cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et politique de santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, jugé pertinent, et sujet à l'approbation du directeur du microprogramme.

Les deux cours MCB63551 et MCB63552 doivent être suivis pour bénéficier des 4 crédits octroyés. Si cette option est choisie, l'apprenant sera autorisé à compléter son microprogramme avec 13 crédits et non 12.

MCB 63551	0	Étude transdisciplinaire - hépatite C 1
MCB 63552	4	Étude transdisciplinaire - hépatite C 2
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
MSO 6330	2	Protection de la santé
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Bloc 70C*Option - 3 crédits.*

MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
----------	---	--------------------------

Programme 2-481-6-4

Version 02 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique**OBJECTIFS**

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé et en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et sur la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité

des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 ou le cours d'épidémiologie MSO6011) dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.E.S.S. à la direction des programmes de 2^e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

Note : L'étudiant qui souhaite faire un passage au D.E.S.S. choisira des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires du D.E.S.S.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

SPU 6600 3 Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

MSO 6011 3 Concepts et méthodes en épidémiologie

MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ASA 6754 3 Système de santé et santé des populations

MSN 6115 3 Santé et environnement 1

MSO 6612 3 Promotion de la santé et prévention

Bloc 70D

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et politique de santé, de santé environnementale et santé au travail ou tout autre cours avec l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-481-6-5

Version 02 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice

Programme offert entièrement en ligne.

OBJECTIFS

Le microprogramme en santé publique à l'intention des cadres et des professionnels en exercice a été conçu pour répondre aux besoins de formation des cadres, des professionnels et des intervenants ouvrant au ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'Institut national de santé publique du Québec, dans les établissements de santé et de services sociaux, dans les directions de santé publique et dans les divers organismes communautaires. Le microprogramme est aujourd'hui ouvert à une gamme étendue de personnes en emploi qui souhaitent acquérir des connaissances et développer des compétences généralement associées à la santé publique.

Au terme de ce programme de 2^e cycle, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que les intervenants des organismes communautaires seront capables d'utiliser l'approche populationnelle pour améliorer l'état de santé et de bien-être des populations et s'engager auprès des communautés et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique.

L'analyse des problèmes de santé de la population et de certains groupes particuliers, la planification à l'intérieur d'un continuum de services, les stratégies de promotion de la santé, la prévention des maladies, des problèmes psychosociaux et des traumatismes, le dépistage des maladies et des problèmes sociaux, la protection de la santé de la population font l'objet d'un traitement particulier.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé publique pour cadres et professionnels en exercice), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales

- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle pertinent d'une discipline pertinente de la santé et des services sociaux ou d'un diplôme jugé équivalent
- être à l'emploi d'une organisation du réseau de la santé et des services sociaux ou d'un organisme communautaire du Québec délivrant des services de santé, des services sociaux, des interventions de santé publique ou des activités visant à répondre à des problématiques sociales depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

2. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

3. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de neuf trimestres (3 ans).

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 16 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 13 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
MSO 6320	2	Surveillance de l'état de santé
MSO 6330	2	Protection de la santé

SPU 6001	2	Politiques publiques en santé
----------	---	-------------------------------

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

MSO 6331	1	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6351	1	Développement des communautés
MSO 6626	1	Surveillance en nutrition en santé publique
SPU 6002	1	Introduction aux méthodes qualitatives

Programme 2-488-6-1

Version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable : d'identifier les concepts et les cadres théoriques utilisés en santé mondiale; d'analyser les principaux enjeux en santé mondiale et de discuter des solutions qui sont proposées pour améliorer la santé ou minimiser leurs impacts négatifs; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions en santé mondiale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue

Une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale.

3. Transfert

Un candidat qui a réussi 15 crédits de cours dans le microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 pourra présenter une demande écrite de transfert à la responsable de la maîtrise en santé publique, option santé mondiale. La demande sera soumise à la direction des programmes de 2^e cycle du département qui recommandera ou non le transfert. L'étudiant devra toutefois se soumettre aux procédures de sélection établies pour l'admission au programme de maîtrise. La réussite du microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale ne garantit pas l'admission à la maîtrise en santé publique, option santé mondiale.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive ou tout autre cours pertinent après approbation de la direction du programme.

MÉDECINE SOCIALE ET PRÉVENTIVE - BIOÉTHIQUE

Programme 2-495-1-0

Version 07 (A20)

D.E.S.S. en bioéthique

OBJECTIFS

- Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé.
- Offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et de former des citoyens plus avertis.
- Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé.
- Contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le secteur de la santé.
- Identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriéthique.
- Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire.
- Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique.
- Permettre de s'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent

- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vietudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en bioéthique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon les trois axes de spécialisation suivants :

- Éthique et soins de santé
- Éthique de la recherche
- Éthique et santé des populations

Segment 74

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
BIE 6017	3	Bioéthique et droit
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 74B Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé

BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

Bloc 74C Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées

Bloc 74D Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

Veuillez noter que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
----------	---	-------------------------------------

Bloc 74E Stage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 60191	0	Stage en éthique et soins de santé 1
BIE 60192	0	Stage en éthique et soins de santé 2
BIE 60193	3	Stage en éthique et soins de santé 3
BIE 60201	0	Stage en éthique de la recherche 1
BIE 60202	0	Stage en éthique de la recherche 2
BIE 60203	3	Stage en éthique de la recherche 3
BIE 60211	0	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE 60212	0	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE 60213	3	Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc 74F Thématiques

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé

Bloc 74G

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent. Un maximum de 3 crédits de 1^{er} cycle (de 3^e année) est permis.

 Programme 2-495-1-1

 Version 08 (A20)

Maîtrise en bioéthique (M.A.)**OBJECTIFS**

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Plus spécifiquement, assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines.

Avec travail dirigé

Ce cheminement vise à former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail. La présence d'un stage dans le programme

vise à renforcer l'expertise professionnelle par une expérience concrète dans un lieu de pratique.

Avec mémoire

Ce cheminement vise à privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu

- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

S'il y a lieu, les candidats devront se présenter à une entrevue.

Toutes les candidatures seront évaluées par un jury nommé par le directeur du programme. Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vietudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en bioéthique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Présenter une lettre de motivation OU un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- Présenter un curriculum vitae.

2. Scolarité

La scolarité minimale de la M.A. est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein, à compter de la première inscription.

3. Transfert

- Les personnes qui ont, dans le microprogramme de 2^e cycle ou dans le D.E.S.S. (bioéthique), une moyenne d'au moins 3,3 sont admissibles à la maîtrise (bioéthique).
- Tous les cours du microprogramme ou du D.E.S.S. peuvent être intégrés dans le programme de maîtrise.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;

- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les trois axes de spécialisation suivants :

- Éthique et soins de santé
 - Éthique de la recherche
 - Éthique et santé des populations
- Elle est offerte selon deux modalités :
- avec mémoire (MM)
 - avec travail dirigé (TD)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et un maximum de 3 crédits à option et au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6017	3	Bioéthique et droit
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 01B - Thématiques

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé

Bloc 01C

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent. Un maximum de 3 crédits de 1^{er} cycle (de 3^e année) est permis.

Segment 70

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM), incluant ceux du tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD), incluant ceux du tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, de 15 à 18 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc MM-70A Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

Bloc MM-70B Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique

BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées
----------	---	-------------------------------

Bloc MM-70C Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives

Bloc MM-70D Stage

Option - Maximum 3 crédits.

BIE 60191	0	Stage en éthique et soins de santé 1
BIE 60192	0	Stage en éthique et soins de santé 2
BIE 60193	3	Stage en éthique et soins de santé 3
BIE 60201	0	Stage en éthique de la recherche 1
BIE 60202	0	Stage en éthique de la recherche 2
BIE 60203	3	Stage en éthique de la recherche 3
BIE 60211	0	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE 60212	0	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE 60213	3	Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc MM-70E Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

BIE 6131	24	Mémoire
----------	----	---------

Bloc TD-70A

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
----------	---	------------------------

Bloc TD-70B Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

Bloc TD-70C Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées

Bloc TD-70D Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
----------	---	-------------------------------------

Bloc TD-70E Stage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 60191	0	Stage en éthique et soins de santé 1
BIE 60192	0	Stage en éthique et soins de santé 2
BIE 60193	3	Stage en éthique et soins de santé 3
BIE 60201	0	Stage en éthique de la recherche 1
BIE 60202	0	Stage en éthique de la recherche 2
BIE 60203	3	Stage en éthique de la recherche 3
BIE 60211	0	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE 60212	0	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE 60213	3	Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc TD-70F Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE 6135 15 Travail dirigé

Programme 2-495-6-0

Version 03 (A20)

Microprogramme de deuxième cycle en bioéthique

OBJECTIFS

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de cinq trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la maîtrise

Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de deuxième cycle une moyenne d'au moins 3,0 sont admissibles au D.E.S.S. (bioéthique). Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de deuxième cycle une moyenne d'au moins 3,3 sont admissibles à la M.A. (bioéthique). Tous les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans le programme de D.E.S.S. ou dans celui de la M.A.

4. Année préparatoire pour le Ph. D.

Les personnes qui désirent une admission au Doctorat en bioéthique, et qui n'ont pas une maîtrise en bioéthique, devront réussir le microprogramme comme année préparatoire, avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5 sur 4,3, avant de pouvoir être admis au Ph. D. Le cours BIE 6104 "Méthodes de recherche en bioéthique" doit avoir été réussi avant l'admission au Ph. D. en bioéthique.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences

transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 18 crédits. Il est offert selon les trois axes de spécialisation suivants :

- l'éthique et soins de santé,
- l'éthique de la recherche,
- l'éthique et la santé des populations

Le cours BIE6104: Méthodes de recherche en bioéthique est obligatoire pour ceux qui visent à appliquer au Doctorat en bioéthique.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6017	3	Bioéthique et droit

Bloc 70B Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

Bloc 70C Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées

Bloc 70D Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

Veillez noter que l'inscription au cours BIE6104 est soumise à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
----------	---	-------------------------------------

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé

Programme 3-495-1-0

Version 01 (A18)

Doctorat en bioéthique (Ph. D.)

OBJECTIFS

Les objectifs généraux du programme de doctorat en bioéthique sont de former des chercheurs autonomes et capables de réaliser un programme de recherche original dans un cadre interdisciplinaire. Plus spécifiquement, le programme a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de professeurs, chercheurs et professionnels, et de stimuler la production de recherche en bioéthique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en bioéthique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales (ESP)
- être titulaire d'une maîtrise en bioéthique ou être titulaire d'une maîtrise autre et avoir réussi le Microprogramme en bioéthique

- avoir maintenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
Les candidats doivent avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non-francophone devront passer un test de français (<http://espum.umontreal.ca/etudes/competences-linguistiques>).

Les candidats doivent avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit. En bioéthique, plusieurs lectures et documents de référence sont en anglais.

Les étudiants qui postulent pour le Ph. D. sans la formation nécessaire en bioéthique (maîtrise en bioéthique) seront tenus de s'inscrire et réussir le microprogramme en bioéthique (18 crédits) comme année préparatoire, avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5 sur 4,3, avant de pouvoir être admis au Ph. D.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission les documents suivants :

- une lettre de motivation décrivant ses intérêts en bioéthique (une page)
- une description du projet de recherche envisagé (une page), approuvée par le directeur de thèse
- une lettre d'approbation d'un directeur de recherche lié aux Programmes en bioéthique
- un curriculum vitae académique à jour.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour le programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps. La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Statut

Temps plein et demi-temps

Direction de recherche

Puisque la bioéthique est un domaine interdisciplinaire, les étudiants sont encouragés à envisager la codirection, en particulier avec des superviseurs d'une discipline différente de celle de l'étudiant ou de son superviseur principal.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'étudiant a deux années pour faire les 5 cours exigés et préparer son examen de synthèse, ce qui permettra le maintien d'engagements professionnels. Au cours des deux premières années de scolarité de Ph. D., les étudiants doivent prendre un minimum de 15

crédits de cours, dont 9 crédits obligatoires (SPU6600, BIE7500, BIE7700) et 6 crédits au choix. La scolarité de Ph. D. pourra aussi comporter des cours supplémentaires selon les besoins du candidat, déterminés en consultation avec le directeur de thèse et la direction du programme.

Segment 70

Le doctorat comporte un minimum de 90 crédits, dont 75 crédits consacrés à la thèse, 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

BIE 7500 3 Théories contemporaines de la bioéthique

SPU 6600 3 Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Choix - 6 crédits.

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

Cours choisis parmi les cours offerts par les différentes facultés, notamment, les facultés des arts et sciences, médecine, droit et pharmacie. Consultez la liste publiée sur le site des programmes en bioéthique ou tout autre cours de 2^e ou de 3^e cycle pertinent avec l'approbation du responsable des études.

Bloc 70C Thèse

Obligatoire - 75 crédits.

BIE 7000 0 Examen général de doctorat

BIE 7011 75 Recherche et thèse

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ AU TRAVAIL

Programme 2-410-1-2

Version 03 (A20)

D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail;
- se familiariser avec la méthodologie scientifique;
- se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement;
- acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent

- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://>

vietetudiant.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et une expérience de travail pertinente dans le domaine de l'environnement constitue un atout.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Santé publique

Obligatoire - 27 crédits.

ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6010	6	Étude de cas
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B Santé publique

Option - Maximum 3 crédits.

MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6111	3	Hygiène du travail
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70C Gestion des catastrophes

Option - Maximum 3 crédits.

ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
GIN 6126A	3	Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)
GIN 6214A	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales

Bloc 70D Aménagement, écologie et environnement

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Programme 2-486-1-2

Version 02 (A21)

D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque

OBJECTIFS

Les objectifs généraux du programme sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui sont capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal <https://vietetudiant.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Selon ses antécédents et son expérience antérieure, le candidat peut être appelé à suivre un programme de formation complémentaire.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne.

Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert avec deux options :

- l'option Analyse du risque (segment 70),
- l'option Toxicologie générale (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70B

Option - 3 crédits

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés ou tout autre cours jugé pertinent dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) préalablement approuvé par le responsable de programme.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 30 crédits.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (M. Sc.)

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en santé environnementale et santé au travail, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Toxicologie, Analyse du risque et Hygiène du travail, dans un domaine des sciences de la santé ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Environnement, santé et gestion des catastrophes et Santé environnementale mondiale
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vietudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. avec stage ou avec travail dirigé après la réussite de 15 crédits de cours du D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque), du D.E.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), du D.E.S.S. (hygiène du travail), du D.E.S.S. (santé environnementale mondiale) ou à la fin de la scolarité du microprogramme du 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail). Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. En plus de cette recommandation, l'étudiant inscrit à l'un des D.E.S.S. devra avoir conservé une moyenne cumulative de 3,0 au terme de 15 crédits complétés. L'étudiant inscrit au microprogramme devra avoir conservé une moyenne cumulative de 3,0 au terme de la scolarité complétée. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. ou au microprogramme devra accompagner la demande d'admission. Pour le transfert à partir de l'un des D.E.S.S., l'option choisie pour la maîtrise devra correspondre à la même spécialisation que le D.E.S.S.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

La scolarité maximale du programme est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension.

Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé le D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque) ou le D.E.S.S. (environnement,

santé et gestion des catastrophes) ou le D.E.S.S. (hygiène du travail) ou le D.E.S.S. (santé environnementale mondiale) ou le microprogramme de 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail), la scolarité maximale est de trois ans et comprend la scolarité du diplôme ou du microprogramme. Il est possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

4. Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé oral.

Le programme de maîtrise avec travail dirigé ou avec stage comporte 30 crédits de cours (33 dans le cas de l'option hygiène du travail) dont au moins 27 doivent être de 2^e cycle (sauf pour l'option Hygiène du travail dont les 33 crédits obligatoires sont de 2^e cycle). Si l'étudiant s'inscrit à un cours de 1^{er} cycle (qui sera obligatoirement à option), ce cours devra préalablement être approuvé par le directeur du programme.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités :

- la modalité avec recherche (segment 68),
- la modalité avec travail dirigé ou stage, lequel comprend les cinq options suivantes:
- l'option Analyse du risque (segment 70),
- l'option Toxicologie générale (segment 71),
- l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes (segment 72),
- l'option Hygiène du travail (segment 73),
- l'option Santé environnementale mondiale (segment 74),

Segment 68 Propre à l'option Recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 4 crédits à option incluant 1 crédit en éthique et 3 crédits au choix.

Bloc 68A

Obligatoire - 8 crédits.

MSN 60041	0	Séminaire 1
MSN 60042	2	Séminaire 2
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 68B Analyse de données

Option - 3 crédits.

MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique

Bloc 68C

Choix - 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez choisir l'un des cours proposés ou tout autre cours jugé pertinent dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) préalablement approuvé par le responsable de programme.

Bloc 68D - Éthique de la recherche

Option - 1 crédit

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
----------	---	--

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
-----------	---	-------------------------------

Bloc 68E - Mémoire

Obligatoire - 30 crédits

MSN 6600	30	Mémoire
----------	----	---------

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, 15 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un stage et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés ou tout autre cours jugé pertinent dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) préalablement approuvé par le responsable de programme.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 70C Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un stage.

Bloc 71A

Obligatoire - 30 crédits.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 71B Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Segment 72 Propre à l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 15 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un stage, et 9 crédits au choix.

Bloc 72A*Obligatoire - 21 crédits.*

ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 72B*Choix - 9 crédits.*

Afin de compléter ce bloc, vous devez choisir dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) ou encore tout autre cours de 2^e cycle provenant d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, préalablement approuvés par le responsable de programme.

Bloc 72C*Option - 15 crédits.*

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Segment 73 Propre à l'option Hygiène du travail

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage.

Bloc 73A*Obligatoire - 33 crédits.*

GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6841	3	Sécurité industrielle (IND8841)
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 73B Travail dirigé OU stage*Option - 12 crédits.*

MSN 6901	12	Travail dirigé
MSN 6911	12	Stage

Segment 74 Propre à l'option Santé environnementale mondiale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 21 à 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A*Obligatoire - 21 crédits.*

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale

SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
----------	---	--

Bloc 74B*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 74C*Choix - Maximum 3 crédits.*

Afin de compléter ce bloc, vous devez choisir un cours jugé pertinent parmi les répertoires des départements de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et de politique de santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, préalablement approuvé par le responsable de programme.

Bloc 74D Travail dirigé OU stage*Option - 15 crédits.*

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Programme 2-488-1-1

Version 01 (H16)

D.E.S.S. en hygiène du travail**OBJECTIFS**

Le programme vise la formation de professionnels en hygiène du travail.

Au terme de sa formation, l'étudiant pourra entreprendre les démarches pour la certification du conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail (CCAHT) et de l'American Board of Industrial Hygiene (ABIH).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (hygiène du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vietetudiant.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés

jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.E.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

4. Cheminement du D.E.S.S.

Le programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours obligatoires du niveau des études supérieures.

Régime d'études : temps plein, demi-temps et temps partiel

Offert le jour et le soir.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6841	3	Sécurité industrielle (IND8841)
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail

Programme 2-488-1-2

Version 03 (A20)

D.E.S.S. en santé environnementale mondiale

OBJECTIFS

Le programme vise à :

- accroître les savoirs relatifs aux principaux enjeux qui caractérisent les problématiques mondiales en santé environnementale;
- outiller les étudiants pour lutter contre les principales menaces environnementales à la santé publique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé environnementale mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou dans un domaine connexe, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échuée continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. (santé environnementale) avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.E.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 et 9 crédits à option et au maximum 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale

SPU 6600 3 Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits et maximum 9 crédits

ENV 6006 3 Gestion des menaces biologiques
 HEC 6211 3 Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)
 MSN 6021 3 Gestion des risques en santé environnementale
 MSN 6136 3 Principes de l'analyse du risque 1
 MSN 6144 3 Communication et catastrophes environnementales
 MSN 6148 3 Catastrophes, urgences et santé
 MSO 6501 3 Pratiques de santé mondiale

Bloc 70C

Au choix - Maximum 3 crédits

Parmi les répertoires des cours des départements de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et de politique de santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, sauf les cours TXL 6010 et MSN 6026 qui sont redondants avec le MSN 6027. Ce choix de cours est sujet à l'approbation du directeur du programme.

Programme 2-488-6-0

Version 02 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail

OBJECTIFS

Le microprogramme vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il favorise l'insertion dans les programmes de D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent avec une moyenne de 2,7.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour

l'admission.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert aux D.E.S.S. ou à la maîtrise. Une demande de transfert pour les cours suivis au microprogramme devra accompagner la demande d'admission.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.

Notez que les cours MSN6027 et TXL6010 sont équivalents. Vous pouvez choisir l'un ou l'autre, mais non les deux.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6841	3	Sécurité industrielle (IND8841)
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments

TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

SANTÉ PUBLIQUE

Programme 2-481-1-4

Version 07 (A23)

Maîtrise en santé publique (M. Sc.)

OBJECTIFS

Modalité avec mémoire

La maîtrise en santé publique peut se faire avec une modalité mémoire; c'est l'option recherche. Le mémoire est réalisé sur un thème de santé publique, soit en surveillance épidémiologique, en promotion de la santé, en santé mondiale, en santé environnementale, en une seule santé, ou encore en systèmes et politiques de santé. La complétion d'une maîtrise avec mémoire ouvre à la fois la voie à des emplois dans les administrations liées à la santé publique, et à la poursuite des études au doctorat, en santé publique ou dans des disciplines connexes.

Modalité avec stage

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable :

- d'analyser une problématique ou un enjeu de santé publique
- de planifier et de mettre en oeuvre des programmes de santé publique et des politiques publiques favorables à la santé
- de faire preuve de rigueur scientifique dans toutes ses actions de santé publique
- d'agir de façon éthique et responsable
- de s'engager dans une démarche de développement professionnel
- de communiquer efficacement de l'information à différents publics
- de participer à l'action concertée des équipes interprofessionnelles et intersectorielles.

Option recherche

Pour réaliser une maîtrise avec un mémoire, il faut s'inscrire à l'option recherche. Le mémoire pourra porter sur l'une des cinq thématiques au coeur du programme: surveillance épidémiologique, promotion de la santé, santé mondiale, une seule santé, systèmes et politiques de santé.

Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable :

- d'approfondir un sujet du domaine de la santé publique
- de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé publique
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé publique
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Option promotion de la santé

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable :

- de comprendre le rôle des déterminants sociaux et comportementaux dans le façonnement de la santé des populations
- d'engager les acteurs concernés dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des interventions et des politiques publiques de prévention et promotion de la santé
- d'intégrer les inégalités sociales de santé autant dans la définition des problèmes que dans la conception et la mise en oeuvre des interventions.

Option santé environnementale

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des connaissances en toxicologie et

analyse du risque, en méthodes quantitatives, en épidémiologie environnementale et pourra les appliquer dans une perspective et avec une approche populationnelle caractéristique de la santé publique.

Option santé mondiale

Au terme de sa formation, l'étudiant aura approfondi sa compréhension des enjeux de santé au niveau mondial et des stratégies visant à les réduire. Il pourra comprendre les différentes approches théoriques et les méthodes d'intervention appropriées ; développer les compétences nécessaires à la mise en oeuvre et l'évaluation d'interventions ; et mener une réflexion critique et éthique spécifique aux enjeux de la santé mondiale. Une attention particulière sera portée au contexte politique et économique des interventions, et à l'apport des approches interdisciplinaires et de la mobilisation communautaire. Cette formation préparera à la poursuite d'une carrière en recherche et/ou en intervention (par exemple dans les organismes nationaux et internationaux de coopération ou les ONG).

Option une seule santé

Au terme de sa formation, l'étudiant aura :

- intégré une vision de la santé qui comprend la santé animale et la santé des écosystèmes
- acquis une meilleure compréhension des enjeux complexes de santé publique à l'interface homme-animal-environnement
- acquis des habiletés lui permettant d'intervenir dans des problématiques de santé publique situées à cette interface tels que la surveillance, la prévention et le contrôle de maladies zoonotiques endémiques (e.g. toxi-infections alimentaires, rage, fièvre Q) et émergentes (p. ex. virus du Nil Occidental, maladie de Lyme), les enjeux de sécurité alimentaire et la résistance aux antibiotiques.

Option systèmes et politiques de santé

Au terme de sa formation, l'étudiant(e) aura approfondi sa compréhension des principaux enjeux propres à l'analyse des systèmes et des politiques concernant l'organisation, le financement, la prestation et la performance des services de santé et de santé publique. Il (elle) sera apte à participer à l'élaboration, la gestion et l'évaluation d'interventions, de programmes et de politiques en lien avec la santé et l'organisation des services de santé et de santé publique aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, et ce à l'échelle locale, nationale ou internationale.

Option surveillance épidémiologique

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis une compréhension approfondie des principes de l'épidémiologie, de la surveillance continue de l'état de santé et de ses déterminants ainsi que de la vigie sanitaire dans un contexte de responsabilité populationnelle. Il sera apte à décrire et analyser l'état de santé de la population en ce qui concerne les problèmes, les facteurs de risque, les déterminants, les écarts et les tendances aux fins d'informer la population sur son état de santé, de soutenir les acteurs de la santé et des autres domaines de la société, et de déterminer le niveau d'atteinte de programmes et de politiques publiques. Il sera également apte à exercer la vigie sanitaire et à contribuer à des enquêtes épidémiologiques par l'investigation de cas déclarés, d'éclousions, d'agrégats ou d'épidémies occasionnés par la présence non contrôlée d'un agent biologique, chimique ou physique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en santé publique le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Sur demande du comité d'admission, les candidats devront se présenter à une entrevue. Les candidats possédant une expérience de travail ont un atout pour l'admissibilité à ce programme d'études.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que

L'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échuée continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), car plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Conditions d'admissibilité supplémentaires propres à l'option Une seule santé

- Les étudiants n'ayant pas de formation médicale de base devront suivre et réussir le cours SPV6400A Introduction à la santé publique vétérinaire - Infectiologie générale (1 crédit en ligne offert aux trimestres d'automne et d'hiver) lors de leur première session.
- Les étudiants n'ayant pas de formation en productions et santé animale de base devront suivre et réussir le cours SPV6400B Introduction à la santé publique vétérinaire - Productions animales (1 crédit en ligne offert aux trimestres d'automne et d'hiver) lors de leur première session.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae (une expérience de travail est un atout).

1.3 Critères d'évaluation de la demande d'admission

- L'excellence du dossier académique
- La qualité de la lettre de motivation
- La pertinence de la formation antérieure
- La pertinence de l'expérience de travail antérieure

2. Statuts

Plein temps et demi-temps

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique.

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon sept options :

- l'option recherche (segment 80), laquelle est offerte avec la modalité mémoire.
- Les options suivantes sont offertes avec la modalité stage:
 - option promotion de la santé (segment 01 et 71)
 - option santé environnementale (segment 01 et 72)
 - option santé mondiale (segment 01 et 73)

- option une seule santé (segment 01 et 77)
- option systèmes et politiques de santé (segment 01 et 78)
- option surveillance épidémiologique (segment 01 et 79)

Segment 01

Tronc commun aux options avec la modalité de stage.

Bloc 01A

Obligatoire - 7 crédits.

MSO 6083	3	Pratiques de la santé publique
SPU 6002	1	Introduction aux méthodes qualitatives
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Segment 71 Propre à l'option promotion de la santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 10 attribués à un stage et 3 crédits à option.

Bloc 71A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique

Bloc 71B Cours de spécialisation

Obligatoire - 13 crédits.

MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention
MSO 6615	2	Épidémiologie sociale et promotion-prévention
MSO 6623	2	Stratégies populationnelles en promo. de la santé
SPU 6004	3	Analyse des politiques publiques et santé

Bloc 71C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6080	3	Santé mentale
MSO 6135	1	Environnement urbain et santé
MSO 6160	3	Services à la petite enfance
MSO 6331	1	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6351	1	Développement des communautés

Bloc 71D Stage

Obligatoire - 10 crédits.

MSO 6810	10	Stage en promotion de la santé
----------	----	--------------------------------

Segment 72 Propre à l'option santé environnementale

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage et 3 crédits à option.

Bloc 72A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 72B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.

MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
----------	---	---

MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé

Bloc 72C Cours de spécialisation*Option - 3 crédits.*

ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6111	3	Hygiène du travail
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 72D Stage*Obligatoire - 11 crédits.*

MSN 6502	11	Stage en santé environnementale
----------	----	---------------------------------

Segment 73 Propre à l'option santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage.

Bloc 73A Cours interdisciplinaires*Obligatoire - 15 crédits.*

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 73B Cours de spécialisation*Obligatoire - 12 crédits.*

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 73C Stage*Obligatoire - 11 crédits.*

MSO 6632	11	Stage en santé mondiale
----------	----	-------------------------

Segment 77 Propre à l'option une seule santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage.

Bloc 77A Cours interdisciplinaires*Obligatoire - 15 crédits.*

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 77B Cours de spécialisation*Obligatoire - 12 crédits.*

MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
SPV 6400C	1	Introduction à la santé publique vétérinaire
SPV 6520W	2	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV 6525	2	Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV 6530	2	Systèmes et écosystèmes : approches en SPV
SPV 6535W	2	Santé mondiale et SPV

Bloc 77C Stage*Obligatoire - 11 crédits.*

SPV 6611	11	Stage en santé publique : option une seule santé
----------	----	--

Segment 78 Propre à l'option systèmes et politiques de santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage et 6 crédits à option.

Bloc 78A Cours interdisciplinaires*Obligatoire - 12 crédits.*

MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 78B Cours de spécialisation*Obligatoire - 9 crédits.*

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
SPU 6004	3	Analyse des politiques publiques et santé

Bloc 78C Cours de spécialisation*Option - 6 crédits.*

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé

Bloc 78D Stage*Obligatoire - 11 crédits.*

ASA 6821	11	Stage d'évaluation des politiques de santé
----------	----	--

Segment 79 Propre à l'option surveillance épidémiologique

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 9 attribués à un stage.

Bloc 79A Cours interdisciplinaires*Obligatoire - 12 crédits.*

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 79B Cours de spécialisation*Obligatoire - 17 crédits.*

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6150	3	Investigation d'éclousions
MSO 6320	2	Surveillance de l'état de santé

Bloc 79C Activité de synthèse et stage*Obligatoire - 9 crédits.*

MSO 6139	1	Exercice de la vigie sanitaire en santé publique
MSO 6628	8	Stage en surveillance épidémiologique

Segment 80 Propre à l'option recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 80A*Obligatoire - 15 crédits.*

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6601	3	Séminaire de recherche en santé des populations 1
MSO 6602	3	Séminaire de recherche en santé des populations 2
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 80B*Option - 9 crédits.*

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent, soit 9 crédits de cours dont au moins 6 crédits de méthodes. Le choix des cours doit être approuvé par la direction du programme.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6135	1	Environnement urbain et santé
MSO 6312	3	Méthodes qualitatives avancées en santé publique
MSO 6331	1	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6351	1	Développement des communautés
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention
MSO 6616	3	Gestion et analyse de données de recherche
MSO 6624	3	Science des données de santé publique
MSO 6634	1	Synthèse des connaissances : revue systématique

Bloc 80C*Obligatoire - 21 crédits.*

MSO 6610	21	Mémoire
----------	----	---------

Programme 2-481-1-5

Version 02 (A18)

D.E.S.S. en santé publique**OBJECTIFS**

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- sur demande du comité d'admission se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit. En santé publique, plusieurs lectures et documents de référence sont en anglais

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Statuts

Plein temps et temps partiel

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions du règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

5. Transfert

L'étudiant qui a réussi 12 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 et le cours d'épidémiologie MSO6011) au D.E.S.S. et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la M. Sc. (santé communautaire) à la direction des programmes de 2^e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

L'étudiant qui souhaite faire un passage à la maîtrise choisira de préférence des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires de l'option qui l'intéresse.

6. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Choix - 12 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et politiques de santé, de santé environnementale et santé au travail ou tout autre cours avec l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-799-6-0

Version 00 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé

Programme multifacultaire offert par la Faculté de médecine, la Faculté des arts et sciences et l'École de santé publique. La structure du programme est présentée dans l'annuaire de la Faculté de médecine.

OBJECTIFS

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en analyse et manipulation de données en santé. Au terme de son cheminement, l'étudiant pourra travailler dans une équipe de recherche en sciences de la vie et de la santé à titre d'utilisateur expert de données. Il pourra aussi travailler dans toute entreprise générant des mégadonnées et voulant en tirer profit.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1. Conditions particulières pour les options

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2^e cycle en analyse des mégadonnées en santé, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.
- Être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle en sciences de la vie ou de la santé ou l'équivalent.
- Avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.2. Connaissances préalables requises

Le candidat doit avoir des connaissances de base en statistique (voir par exemple les cours SBP1925 ou BIO2041) et en programmation appliquée (voir par exemple le cours BCM2550).

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Règles particulières quant au programme d'études

Dans un premier temps, les inscriptions seront limitées à 25 étudiants sélectionnés en fonction de leur moyenne cumulative.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme d'études comporte 17 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce programme d'études sont répartis de la façon suivante: 7 crédits obligatoires et 10 crédits à option

Bloc 70A Général

Obligatoire - 7 crédits.

BIO 6033	3	Méthodes quantitatives en biologie
IFT 6501	4	Traitement informatique des mégadonnées

Bloc 70B Éthique

Option - 1 crédit.

BIE 6501	1	Éthique, santé publique et mégadonnées
BIE 6502	1	Éthique, sciences biomédicales et mégadonnées

Bloc 70C Utilisation des données en santé publique

Option - Maximum 9 crédits.

ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
MSO 6624	3	Science des données de santé publique

Bloc 70D Utilisation des données biomédicales

Option - Maximum 9 crédits.

BIN 6010	3	Bio-informatique des données
BIN 6011	3	Bio-informatique des structures moléculaires
GBM 6300	3	Imagerie moléculaire et cellulaire quantitative

Programme 3-481-1-1

Version 05 (A19)

Doctorat en santé publique (Ph. D.)

OBJECTIFS

Le doctorat en santé publique vise à former des :

- chercheurs autonomes qui maîtriseront un champ disciplinaire tout en sachant maintenir une vision globale de la santé publique
- professeurs qualifiés capables de former, à leur tour, des étudiants aux trois cycles des études universitaires dans le domaine de la santé publique
- experts de haut niveau dans leur domaine de spécialisation.

Option Épidémiologie

Cette option vise à former des chercheurs qui utiliseront leurs compétences en épidémiologie pour devenir des leaders en recherche et en enseignement dans des milieux académiques, de santé publique, cliniques, gouvernementaux et/ou privés. Les champs principaux d'application des chercheurs qui gradueront du programme incluent : l'identification et la caractérisation des causes des problèmes de santé (au niveau individuel et populationnel), de même que l'étude des déterminants de la santé dans un but de prévention et d'amélioration de la santé des populations.

Option Promotion de la santé

Cette option vise à former des chercheurs qui pourront conduire des recherches qui permettront de : développer des théories et des modèles de changement des individus et des structures qui influencent la santé; développer des théories et des modèles qui visent à réduire les inégalités sociales de santé; développer des modèles et des théories de l'intervention permettant aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé, évaluer les interventions de promotion de la santé.

Option Toxicologie et analyse du risque

L'option vise à former des chercheurs qui contribueront : 1) au développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à divers agresseurs (modélisation, méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition à diverses substances toxiques); 2) au développement de la connaissance de la relation dose-réponse de ces agresseurs chez l'humain, qui passe par l'étude de leur toxicocinétique, de leurs mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'ils peuvent engendrer, et de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et 3) à la caractérisation des risques associés aux agresseurs de l'environnement général et du milieu de travail.

Option Santé mondiale

L'option vise à promouvoir l'acquisition des compétences essentielles à une bonne pratique de recherche en Santé mondiale, caractérisée par (i) une démarche multidisciplinaire adaptée à la complexité des enjeux et des contextes; (ii) l'alignement de la recherche sur les besoins des pays et des populations concernées; (iii) la mise en oeuvre de partenariats de recherche équitables avec des institutions du sud; (iv) le respect des spécificités culturelles et la protection des populations vulnérables; (v) le renforcement des capacités dans les pays partenaires; (vi) la proximité des chercheurs avec les acteurs du développement pour l'intégration des connaissances dans les pratiques professionnelles.

Option Systèmes, organisations et politiques de santé

Cette option vise à former des chercheurs, des professeurs et des experts de haut niveau sur les systèmes, organisations et politiques de santé. Ils sauront observer et analyser les défis sociaux, politiques, économiques et de gestion posés par ces systèmes et organisations, et proposer des moyens d'y faire face, en utilisant une démarche scientifique rigoureuse. Ils contribueront aux débats scientifiques et sociaux sur les systèmes, organisations et politiques de santé en maîtrisant les perspectives critiques pertinentes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée (consulter les spécifications propres à chaque option)

- avoir obtenu, au 2^e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- satisfaire aux exigences d'examen des dossiers et d'entrevue (le cas échéant) du programme de doctorat en santé publique de l'ESPU.

Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (<http://espum.umontreal.ca/etudes/competences-linguistiques>);

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

OPTION Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise en épidémiologie ou relié (avec mémoire obligatoirement). L'étudiant qui a fait une M. Sc. avec stage peut être admis sous condition d'avoir rédigé un article de recherche de premier auteur en épidémiologie.
- les candidats doivent avoir réussi les cours suivants ou leur équivalent : MSO6011 Introduction à l'épidémiologie, MSO6061 Introduction à la biostatistique (ou MSO6060 Concepts de base en biostatistique), MSO6014 Épidémiologie intermédiaire, MSO6067 Régressions linéaire, logistique, et ANOVA, MSO6619 Introduction à l'analyse de survie, MSO6634 Synthèse des connaissances : revue systématique et MSO 6635 Synthèse des connaissances : méta-analyse

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Promotion de la santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines
- avoir réussi les cours MSO 6060 Concepts de base en biostatistique et MSO 6011 Concepts et méthodes en épidémiologie

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Toxicologie et analyse du risque

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir reçu une formation de base dans les trois domaines suivants : en santé environnementale, toxicologie et statistiques (par exemple les cours MSN6115, TXL6010, MSO6060 ou des équivalents).

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) de recherche avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines; ou équivalent. L'étudiant qui a fait une maîtrise avec stage peut être admis sous condition d'avoir rédigé un article de recherche de premier auteur en santé mondiale,
- avoir bénéficié au cours de sa formation de second cycle d'un enseignement ayant exposé le candidat aux enjeux de santé mondiale, ou à la pratique de la recherche en santé mondiale
- avoir réussi au cours de sa formation préalable un cours de base en épidémiologie, par exemple MSO6001 ou MSO6011, et en biostatistique, par exemple MSO6060.

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Systèmes, organisations et politiques de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise dans une discipline des sciences de la santé, des sciences sociales, des sciences humaines ou dans toute autre discipline pertinente.
- avoir bénéficié, au cours de sa formation de second cycle ou dans son expérience

de travail, d'une exposition aux concepts et méthodes reliés à l'analyse des systèmes, organisations et politiques de santé (par exemple, ASA6754 Systèmes de santé et santé des populations) et aux méthodes de recherche quantitatives (par exemple, MSO6067 Régressions linéaire, logistique, et ANOVA) et qualitatives (ASA6704 Introduction à la recherche qualitative).

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

1.1 Conditions générales du passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

Les conditions d'admissibilité à un passage accéléré diffèrent selon les spécialisations. Pour toutes les options, les conditions suivantes s'appliquent :

- le candidat doit avoir maintenu une moyenne de 3,9 à la scolarité de la maîtrise exigée, et ce, à l'intérieur de trois trimestres consécutifs et sans interruption entre la maîtrise et le doctorat
- déposer au moins un des documents suivants (des documents supplémentaires pourraient être exigés en fonction de la spécialisation visée) :
 - a) mémoire de recherche d'une maîtrise antérieure s'il y a lieu
 - b) un article ou chapitre de livre publié ou accepté, pour lequel il y a eu un comité de lecture, et duquel l'étudiant est premier auteur
 - c) un article ou chapitre de livre soumis ou en préparation et pour lequel l'étudiant est premier auteur
 - d) un texte de 10 à 15 pages produit par l'étudiant qui fait état de l'avancement de la recherche entreprise durant la maîtrise et développe brièvement les perspectives de déroulement au niveau du doctorat.

Dans les scénarios c) ou d), le texte est évalué par deux juges indépendants membres de l'option pour laquelle la personne pose sa candidature. Le texte est évalué selon les critères suivants :

- 1- le texte est bien écrit et présente clairement une problématique, une littérature pertinente, une méthode adéquate
- 2- le texte correspond à la qualité et maîtrise des concepts attendus pour quelqu'un qui présente un mémoire de maîtrise
- 3- dans le cas d'avis divergents par les évaluateurs, un troisième évaluateur est recruté. Son évaluation se fait à l'aveugle des évaluations précédentes.

OPTION Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en épidémiologie ou M. Sc. en santé publique avec mémoire.

OPTION Promotion de la santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. santé publique avec mémoire.

OPTION Toxicologie et analyse du risque

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail, option avec mémoire

OPTION Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité d'une maîtrise de l'ESPUM (avec mémoire).

OPTION Systèmes, organisations et politiques de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité d'une maîtrise de l'ESPUM dans une discipline pertinente.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation
- Article scientifique dont vous êtes premier auteur

2. Scolarité

L'étudiant s'inscrit à temps plein pendant six trimestres.

3. Statuts

Plein temps et demi temps

4. Examen de synthèse

- L'examen de synthèse comporte deux épreuves. Chaque épreuve est jugée par un jury de trois professeurs et doit être complétée avec succès pour que l'examen soit réussi. Toute partie de l'examen peut être ajournée une seule fois.
- L'épreuve écrite de l'examen de synthèse comprend une section santé publique et une section de spécialisation qui correspond à l'option choisie. Cette épreuve a généralement lieu, à date fixe, au trimestre d'été suivant l'admission, après avoir complété les séminaires du tronc commun de santé publique.
- La deuxième épreuve est la défense du protocole de recherche avant la fin du 6e trimestre d'inscription, les trimestres de préparation, de suspension sont exclus du calcul de cette échéance.

5. Recherche et thèse

Tout de suite après avoir soutenu son protocole avec succès, l'étudiant doit soumettre son projet à un Comité d'éthique pertinent et compétent en fonction du sujet et obtenir un certificat de conformité.

6. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 5 options :

- option Épidémiologie (segment 01 et segment 71),
- option Promotion de la santé (segment 01 et segment 73),
- option Toxicologie et analyse du risque (segment 01 et segment 74),
- option Santé mondiale (segment 01 et segment 76)
- option Systèmes, organisations et politiques de santé (segment 01 et segment 79).

Segment 01 Tronc commun

Ces crédits sont obligatoires pour toutes les options.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

BIE 70501	0	Éthique de la recherche en santé publique 1
BIE 70502	1	Éthique de la recherche en santé publique 2
SPU 7001	3	Séminaire général en santé publique
SPU 70501	0	Lecture scientifique de la santé publique 1
SPU 70502	1	Lecture scientifique de la santé publique 2

Segment 71 Propre à l'option Épidémiologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 3 crédits au choix.

Un crédit complémentaire (MSO 6634 Synthèse des connaissances : revue systématique) devra être fait dans la première année d'inscription par les étudiants qui n'ont pas fait ce cours ou l'équivalent dans le cadre de leurs études antérieures.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

PHM 7078	3	Méthodes avancées en inférence causale
SPU 7100	3	Séminaire en épidémiologie
SPU 7150	3	Séminaire de méthodes en épidémiologie
SPU 7152	3	Épidémiologie avancée
SPU 7153	3	Méthodes avancées/Analyses longitudinales et multi-niveaux

Bloc 71B

Choix - 3 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours de méthode relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Promotion de la santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 67 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, un maximum de 3 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU 7300	3	Séminaire en promotion de la santé
SPU 7351	3	Séminaire de méthodes en promotion de la santé
SPU 73521	0	Recherche en promotion de santé 1
SPU 73522	3	Recherche en promotion de santé 2

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

MSO 6131	3	Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 73C

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours avancé de méthodologie avancée relié au sujet de la thèse de 3 crédits et un cours de contenu relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Après consultation avec le responsable de l'option, l'étudiant peut suivre un cours de niveau maîtrise en promotion de la santé ou choisir un cours avancé en promotion de la santé relié au sujet de la thèse.

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Toxicologie et analyse du risque

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 70 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

SPU 7400	3	Séminaire en toxicologie et analyse du risque
SPU 7421	3	Méthodes avancées en analyse du risque
SPU 74231	0	Méthodes avancées en toxicologie et analyse du risque 1
SPU 74232	6	Méthodes avancées en toxicologie et analyse du risque 2

Bloc 74B

Choix - 3 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 74C Recherche et thèse

Obligatoire - 70 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
----------	---	----------------------------

SPU 7911	70	Thèse
----------	----	-------

Segment 76 Propre à l'option Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU 7600	3	Séminaire en santé mondiale
SPU 7601	3	Pratiques de recherche en santé mondiale
SPU 7650	3	Rédaction d'un protocole de recherche

Bloc 76B

Choix - 9 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un ou deux cours de méthodologie avancée relié au sujet de la thèse de 3 crédits et un ou deux cours de contenu relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

Segment 79 Propre à l'option Systèmes, organisations et politiques de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 81 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits au choix.

Bloc 79A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU 7200	3	Sém. analyse des syst./org. et politiques de santé
SPU 7201	3	Système de santé et pluridisciplinarité
SPU 7250	3	Recherche en gestion et analyse des systèmes

Bloc 79B

Choix - 9 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et Écoles affiliées, et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir trois cours pertinents à la réalisation de la recherche doctorale.

Bloc 79C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

 Programme 3-481-1-2

 Version 00 (A23)

Doctorat professionnel en santé publique (Ph. D.)

OBJECTIFS

La mission du Doctorat professionnel en santé publique est de former des leaders polyvalents en santé publique, tant au niveau national qu'international, ayant une vision large du domaine et possédant les compétences nécessaires pour analyser des problématiques complexes de santé publique et pour développer, mettre en œuvre et évaluer les politiques, programmes et interventions pour y faire face.

L'organisme d'agrément du programme (CEPH) définit un ensemble de compétences qu'un Doctorat professionnel en santé publique doit permettre d'acquérir et qui en constituent les objectifs spécifiques. Il stipule aussi que des compétences particulières à chaque programme doivent s'y ajouter.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat professionnel en santé publique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité au Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
 - être titulaire d'une maîtrise en santé publique ou l'équivalent, d'une maîtrise en administration de la santé ou l'équivalent, ou d'une autre maîtrise pertinente;
 - avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent;
- Notez qu'une expérience professionnelle est un atout.

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrit (capacité de lecture).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae détaillé.
- Une lettre de motivation.
- Un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement).

1.2. Connaissances préalables requises

- Avoir suivi le cours MSO 6060 Concepts de base en biostatistique ou le cours MSO 6061 Introduction à la biostatistique ou leur équivalent;
- Avoir suivi le cours SPU 6002 « Introduction aux méthodes qualitatives » ou son équivalent;
- Avoir été exposé au cours de sa formation ou à travers son expérience professionnelle aux contenus des cours suivants ou à leur équivalent, à défaut de quoi ces cours devront être suivis au début du programme (cours complémentaires):
- MSO 6011 Concepts et méthodes en épidémiologie (3 cr.)
- SPU 6600 Principes et enjeux de la santé publique (3 cr.)

1.3. Exigences et/ou informations supplémentaires

Les candidats retenus sur dossier participent ensuite à une entrevue de sélection.

2. Scolarité

La durée minimale est de 9 trimestres temps plein ou son équivalent; la durée maximale est de 18 trimestres à temps plein ou son équivalent.

3. Transfert et équivalences

Les étudiants issus du D.E.P.A. en santé publique se voient créditer les cours équivalents au Doctorat professionnel en santé publique.

4. Examen de synthèse de Doctorat

L'étudiant doit avoir subi un examen général au plus tard avant la fin du neuvième trimestre de sa scolarité s'il est inscrit à plein temps ou l'équivalent s'il est inscrit à temps partiel. Les trimestres de préparation et d'interruption des études sont exclus du calcul établissant cette échéance.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme d'études comporte un total de 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à un essai doctoral, 15 à 30 crédits à option et un maximum de 15 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

SPU 7007	3	Séminaire professionnel de santé publique
SPU 7008	3	Séminaire de méthodes multidisciplinaires
SPU 7009	3	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances
SPU 7012	3	Séminaire d'intégration multidisciplinaire
SPU 7110	3	Séminaire de pratique communautaire
SPU 7152	3	Épidémiologie avancée

SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé
SPU 76511	0	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 1
SPU 76512	6	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 2

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Choisir 15 à 30 crédits en lien avec le projet doctoral parmi des cours à portée analytique (perspectives d'intervention, méthodologie) dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou de toute autre université, avec l'approbation de la direction du programme.

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6766	3	Gestion des opérations et gestion de la qualité
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
BIE 70501	0	Éthique de la recherche en santé publique 1
BIE 70502	1	Éthique de la recherche en santé publique 2
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSO 6008	1	Revue narratives et systématiques
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
MSO 6312	3	Méthodes qualitatives avancées en santé publique
MSO 6330	2	Protection de la santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6430	1	Transfert des connaissances
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux
MSO 6617	2	Épidémiologie et santé publique
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
SPU 7100	3	Séminaire en épidémiologie
SPU 7200	3	Sém. analyse des syst./org. et politiques de santé
SPU 7351	3	Séminaire de méthodes en promotion de la santé
SPU 7500	3	Séminaire en gestion des organisations de santé
SPU 7600	3	Séminaire en santé mondiale

Bloc 70C

Choix - Maximum 15 crédits.

Choisir au maximum 15 crédits de cours en lien avec le projet doctoral et le profil de compétences recherché dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou de toute autre université, avec l'approbation de la direction du programme.

Bloc 70D Projet doctoral et essai doctoral

Obligatoire - 30 crédits.

SPU 7090	0	Examen de synthèse
SPU 7120	3	Séminaire de projet doctoral
SPU 7130	3	Pratiques avancées en santé publique
SPU 7920	24	Essai doctoral

Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique (D.E.P.A.)

OBJECTIFS

À la fin de ce programme, l'étudiant maîtrisera un ensemble d'outils méthodologiques associés à la santé publique et les appliquera à des problématiques spécifiques au domaine de spécialisation choisi.

Il sera apte à exercer son leadership dans le cadre d'activités multidisciplinaires et multisectorielles et à procéder efficacement au transfert des connaissances. Sa pratique professionnelle sera fondée sur l'utilisation des données probantes, sur de solides principes éthiques et sur une ouverture à la diversité sous toutes ses formes.

Option Épidémiologie

L'étudiant maîtrisera les concepts et méthodes épidémiologiques et les appliquera à des problématiques complexes en santé. Plus spécifiquement, il sera capable de :

- appliquer les concepts et méthodes épidémiologiques à une problématique de santé publique visant l'amélioration de la santé des populations
- procéder à l'analyse critique d'études épidémiologiques sur un sujet spécifique en faisant ressortir les forces et les faiblesses des devis et en procédant à l'interprétation judicieuse des résultats de recherche
- s'impliquer dans la conception et la conduite d'études épidémiologiques et dans l'analyse des résultats de ces études
- participer à la production de connaissances et de savoirs éprouvés (evidence-based) utiles notamment à l'intervention en santé publique

Option Analyse du risque et toxicologie

L'étudiant maîtrisera les concepts et les principales méthodes actuellement utilisées en analyse du risque toxicologique. Plus spécifiquement, le candidat sera capable de :

- d'utiliser des outils de pointe (p. ex. modélisation pharmacocinétique, surveillance biologique) afin d'évaluer l'exposition à des contaminants qui se retrouvent dans l'air intérieur, l'air extérieur, l'eau potable, les aliments, les sols ainsi que le milieu du travail;
- d'évaluer les données d'études toxicologiques (in vitro, in vivo, in silico) afin de développer des normes (p. ex. dose journalière admissible, concentration maximale acceptable dans l'eau potable) pour l'exposition à des contaminants de l'environnement;
- de caractériser le risque lié à une exposition aux contaminants de l'environnement en s'appuyant sur les relations dose-réponse et les données d'exposition, tout en tenant compte de la variabilité interindividuelle en termes d'exposition et de sensibilité.

Option Analyse et management des systèmes de santé

À la fin de ce programme, le candidat :

- comprendra la dynamique des systèmes de santé et des systèmes de soins selon une perspective pluridisciplinaire pluridisciplinaire et intersectorielle
- comprendra et appliquera des approches managériales, économiques, épidémiologiques et statistiques pour analyser et intervenir dans les systèmes et organisations de santé
- pourra analyser et critiquer les politiques et interventions dans les systèmes et organisations de santé en se fondant sur les données probantes
- utilisera les méthodes de recherche, d'évaluation, de planification et de gestion appropriées pour développer, mettre en oeuvre et évaluer des politiques et interventions dans les systèmes et organisations de santé

Option Santé mondiale

L'étudiant maîtrisera les compétences essentielles à une bonne pratique professionnelle en santé mondiale, soit en développement ou en gestion des programmes, soit en participation dans la recherche, compétences caractérisées par :

- une démarche multidisciplinaire adaptée à la complexité des enjeux et des contextes
- l'alignement des programmes, des interventions et de la recherche sur les besoins

des pays et des populations concernées

- la mise en oeuvre de partenariats équitables avec des institutions du Sud
- le respect des spécificités culturelles et la protection des populations vulnérables
- le renforcement des capacités dans les pays partenaires
- la proximité des chercheurs avec les acteurs du développement pour l'intégration des connaissances dans les pratiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
 - avoir suivi le cours MSO 6061 Introduction à la biostatistique, ou son équivalent
 - avoir suivi le cours SPU6600 Concepts de base en santé publique, ou son équivalent. En l'absence de ce cours, 3 crédits de cours complémentaires s'ajouteront à sa scolarité et l'étudiant devra s'y inscrire dès son premier trimestre.
 - être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent
 - avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent (l'expérience professionnelle du candidat sera prise en compte)
 - Une expérience professionnelle d'au moins deux ans est fortement encouragée
 - une entrevue pourra être exigée par le Comité d'admission après étude du dossier
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (<http://espum.umontreal.ca/etudes/competences-linguistiques>);
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae détaillé
- Une lettre d'intention qui décrit comment le D.E.P.A. contribuera à l'amélioration de la capacité d'intervention du candidat dans sa pratique et comment sa pratique, actuelle ou à venir, enrichira son expérience de formation dans le cadre du D.E.P.A.
- Une esquisse de 200 mots qui résume la problématique que le candidat souhaite approfondir au cours de sa formation
- Deux lettres de référence, dont l'une du superviseur ou du directeur des études de 2^e cycle si le candidat a terminé ses études de 2^e cycle depuis moins de 5 ans
- Un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement).

Option Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- maîtrise en sciences fondamentales (microbiologie, biologie, etc.), sciences cliniques ou populationnelles (épidémiologie, santé publique, bio-statistiques), sciences sociales (démographie, administration, sociologie, économie, etc.), sciences de la santé (nursing, médecine vétérinaire, etc.)
- avoir réussi les cours MSO 6011 (Introduction à l'épidémiologie) et MSO 6014 (Épidémiologie intermédiaire) ou les équivalents
- avoir réussi MSO 6061 (Introduction à la biostatistique) et MSO 6067 (Régressions linéaire, logistique, et ANOVA) ou les équivalents
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)

Option Analyse du risque et toxicologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- maîtrise en sciences fondamentales (microbiologie, biologie, etc.), sciences cliniques ou populationnelles (épidémiologie, santé publique, bio-statistiques), sciences appliquées (santé environnementale ou santé au travail), sciences de la santé (nursing, médecine vétérinaire, etc.)
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)

- une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Analyse et management des systèmes de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- maîtrise en administration de la santé, santé communautaire ou discipline connexe (clinique, sciences humaines, administration des affaires, etc.) ou l'équivalent
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
- une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- maîtrise en santé publique, santé mondiale, ou sciences populationnelles ou sociales ou de la santé, ou une combinaison équivalente de formation et d'expérience
- avoir suivi le cours ASA6734 Fondements en santé mondiale ou son équivalent
- minimum de trois ans d'expérience dans la recherche ou la pratique de santé publique ou domaines connexes dont un minimum d'un an d'expérience en développement international ou en santé mondiale

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein (automne et hiver) et la scolarité maximale est de neuf trimestres à temps partiel.

3. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A) comporte 30 crédits. Il est offert selon les options suivantes:

- option Épidémiologie (segment 71);
- option Analyse de risque et toxicologie (segment 74);
- option Analyse et management des systèmes de santé (segment 75);
- option Santé mondiale (segment 76).

Cours complémentaires

SPU6600 - Principes et enjeux de la santé publique (3cr.)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 18 crédits.

SPU 7007	3	Séminaire professionnel de santé publique
SPU 7008	3	Séminaire de méthodes multidisciplinaires
SPU 7009	3	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances
SPU 7012	3	Séminaire d'intégration multidisciplinaire
SPU 76511	0	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 1
SPU 76512	6	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 2

Segment 71 Spécialisation Épidémiologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 7100	3	Séminaire en épidémiologie
SPU 7152	3	Épidémiologie avancée

Bloc 71B Méthodes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MSO 6008	1	Revue narratives et systématiques
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux

Bloc 71C Concept et application

Option - Maximum 3 crédits.

MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition

Bloc 71D

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Segment 74 Spécialisation Analyse du risque et toxicologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA

Segment 75 Spécialisation Analyse et management des systèmes de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires et 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 7500	3	Séminaire en gestion des organisations de santé
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 75B Méthodes quantitatives ET qualitatives

Choix - Maximum 6 crédits.

Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle en méthodes quantitatives ET un cours de deuxième ou de troisième cycle en méthodes qualitatives dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études

Segment 76 Spécialisation Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 7600	3	Séminaire en santé mondiale
----------	---	-----------------------------

Bloc 76B Méthodes avancées de recherche et d'évaluation en éthique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
BIE 70501	0	Éthique de la recherche en santé publique 1
BIE 70502	1	Éthique de la recherche en santé publique 2
DMO 6011	3	Analyse démographique 1
HEC 7604A	3	Méthodes de recherche qualitative en gestion (METH80459)

INT 6020	3	Économie politique internationale
MSO 6008	1	Revue narratives et systématiques
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé

Bloc 76C Prévention et contrôle des maladies transmissibles/non transmissibles

Option - maximum 3 crédits.

MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclousions
MSO 6330	2	Protection de la santé
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Bloc 76D

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Programme 3-631-6-0

Version 00 (H18)

Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé

OBJECTIFS

Au terme de ce programme, le candidat sera en mesure de:

- 1) Exercer un leadership mobilisateur dans le cadre de ses activités professionnelles et académiques
- 2) Travailler en équipe de façon efficace dans des contextes multidisciplinaires et multisectoriels
- 3) Communiquer efficacement et faciliter le transfert et la co-production de connaissance avec divers publics cibles
- 4) Gérer efficacement des projets de santé publique
- 5) Tenir compte de la diversité sous toutes ses formes dans ses activités professionnelles

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- Être candidat ou avoir terminé un programme de PhD en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux.
- OU
- Être titulaire d'une maîtrise en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent et détenir une expérience professionnelle d'au moins deux ans.

Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (<http://espum.umontreal.ca/etudes/competences-linguistiques>)

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention qui décrit comment le microprogramme contribuera à l'amélioration de la capacité d'intervention du candidat dans sa pratique
- Deux lettres de référence dont l'une du directeur de recherche si le candidat est actuellement inscrit dans un programme de PhD ou s'il a gradué depuis trois ans ou moins
- Un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement)

1.2. Connaissances préalables requises (le cas échéant)

Les candidats devront avoir fait l'équivalent de ces deux cours (offerts en ligne):

- SPU 6001 Politiques publiques en santé 2 crédits
- MSO 6300 Introduction à la santé publique 1 crédit

2. SCOLARITÉ (durée minimale et maximale / statut des étudiants)

La scolarité minimale est d'un trimestre plein temps (deux à temps partiel) et la scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de la première inscription.

3. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
 - Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
 - La rédaction scientifique;
- et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 7009	3	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances
SPU 7550	3	Séminaire avancé de gestion de projet en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

SPU 7008	3	Séminaire de méthodes multidisciplinaires
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Préalables:

SPU7012: Pour les étudiants du programme 3-631-6-0, être candidat ou détenir un doctorat en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux, et avoir complété au moins 12 crédits de cours SPU de 3e cycle.

SPU7505: Pour les étudiants de programme 3-631-6-0, détenir une maîtrise en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux.

SPU 7012	3	Séminaire d'intégration multidisciplinaire
SPU 7505	3	Séminaire d'application et d'intégration